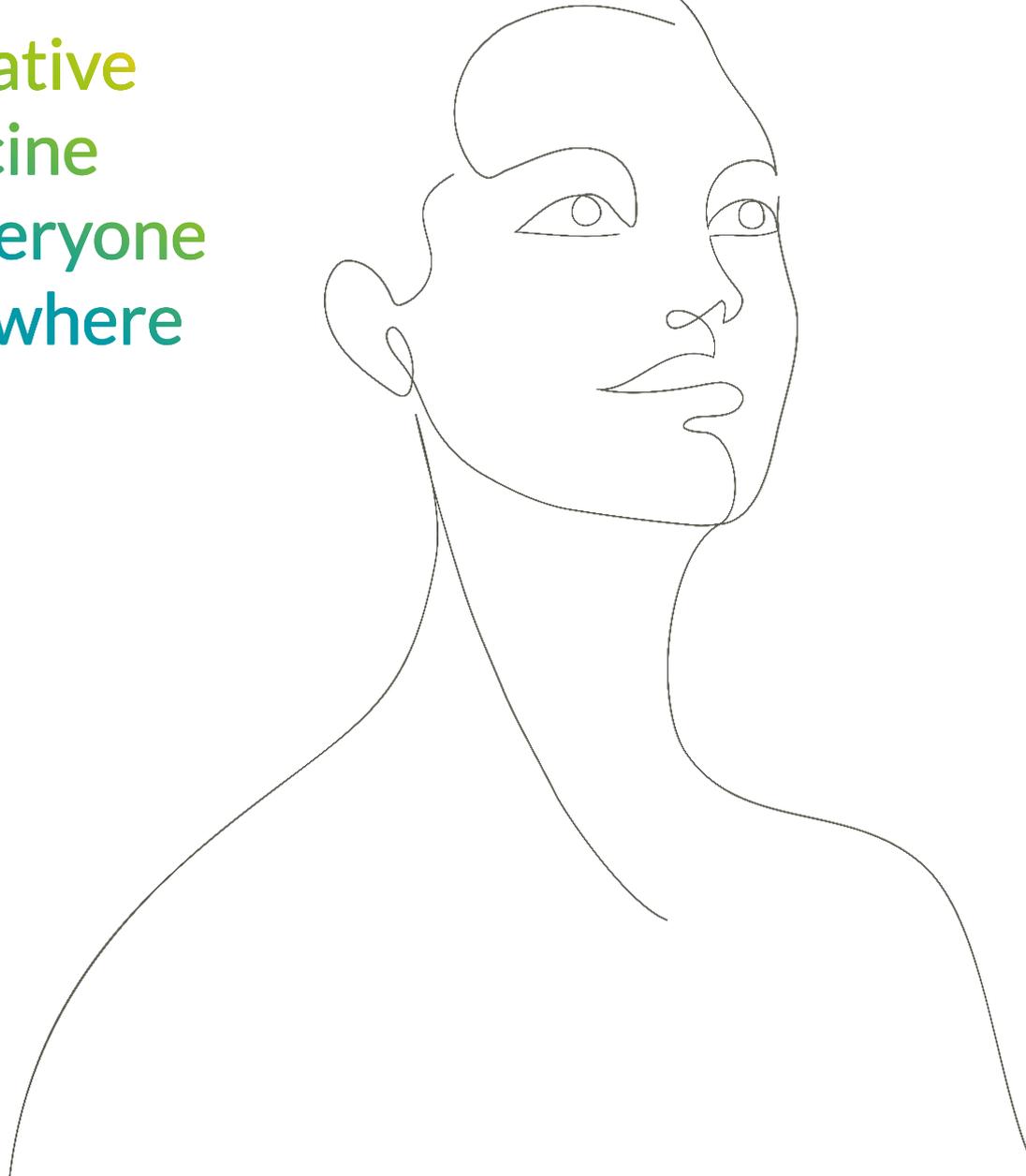


Innovative
Medicine
for everyone
everywhere



ADOCIA

innovative medicine
for everyone, everywhere



Assemblée Générale Mixte

11 mai 2023

Cabinet Jones Day
2 rue de Saint Florentin
75001 Paris

QUORUM GENERAL AVANT ASSEMBLEE AU 10/05/2023 (J-1)

ADOCIA

Assemblée Générale Mixte du 11/05/2023

Partie relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire

NOMBRE D'ACTIONS AU CAPITAL	9 365 801
NOMBRE D'ACTIONS EXCLUES DU VOTE	25 169
NOMBRE D'ACTIONS VOTANTES	9 340 632
NOMBRE REQUIS : 1/5 DES ACTIONS VOTANTES	1 868 127

Quorum : 31,03%

Il représente 2 898 528 actions pour 57 actionnaires

	Actionnaires	Actions	Voix
Pouvoirs au Président	35	314 625	397 902
Votes par correspondance	21	2 553 903	4 800 152
Sous total PP/VPC	56	2 868 528	5 198 054
Quorum	30,71%, soit 2 868 528 actions		
Cartes	1	30 000	30 000
<i>dont pouvoirs de sécurité</i>	0	0	0
Mandats	0	0	0
Total	57	2 898 528*	5 228 054**
Quorum général	31,03%, soit 2 898 528 actions		

* soit: 31,03% des 9 340 632 actions ayant le droit de participer au vote.

** soit: 43,16% des 12 112 017 droits de vote existants.

L'ASSEMBLEE PEUT VALABLEMENT DELIBERER



Ordre du jour

- Introduction
- Faits marquants de 2022 et perspectives 2023
- 3 nouvelles technologies et 3 projets importants à licencier
- Présentation des résultats de l'exercice 2022
- Présentation des conclusions des rapports des commissaires aux comptes
- Présentation des résolutions et des résultats des votes



Faits marquants 2022 & perspectives 2023

G rard Soula



Disclaimer

Cette présentation de société (la « Présentation ») a été préparée par ADOCIA S.A. (la « Société » et, ensemble avec sa filiale, le « Groupe ») et est uniquement fournie à titre informatif. Cette présentation n'est aucunement fournie à des fins promotionnelles. Toute référence faite aux présentes à la Présentation désigne et couvre ce document, toute présentation orale l'accompagnant fournie par le Groupe, toute session de questions-réponses qui suit cette présentation orale et toute autre information pouvant être mise à disposition concernant le contenu des présentes (ensemble, avec les informations, déclarations et opinions contenues dans cette Présentation, les « Informations »).

Les Informations sont fournies à la date de la Présentation seulement et peuvent faire l'objet de modifications significatives à tout moment sans préavis. Le Groupe n'a aucune obligation de mettre à jour les Informations.

Les Informations n'ont pas été vérifiées par une source indépendante. Sous réserve de dispositions légales contraires, ni le Groupe ni ses conseillers n'acceptent aucune responsabilité et ne font aucune déclaration, garantie ou engagement, explicite ou implicite, quant à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des Informations.

La Présentation contient des informations sur les marchés et la position concurrentielle du Groupe, et plus particulièrement sur la taille de ses marchés. Ces informations proviennent de différentes sources externes ou d'analyses établies par le Groupe. Les investisseurs ne devraient pas fonder leur décision d'investissement sur ces informations.

La Présentation ne prétend en aucun cas contenir des informations complètes ou exhaustives sur le Groupe et est complétée, dans son intégralité, par les informations commerciales, financières et autres informations que la Société est tenue de publier conformément aux règles, règlements et pratiques applicables aux sociétés cotées sur Euronext Paris, y compris notamment les facteurs de risque décrits dans le dernier Document d'Enregistrement Universel de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, dans tout autre rapport périodique et dans tout autre communiqué de presse, qui sont disponibles gratuitement sur les sites Internet du Groupe (www.adocia.com) et/ou de l'AMF (www.amf-france.org).

Les Informations contiennent certaines déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas une garantie de la performance future du Groupe. Ces déclarations prospectives concernent les perspectives, les développements et la stratégie marketing du Groupe. Elles sont basées sur des analyses de prévisions de bénéfices et des estimations de montants non encore déterminables. Les déclarations prospectives sont soumises à divers risques et incertitudes car elles sont liées à des événements futurs et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se matérialiser à l'avenir.

Les déclarations prospectives ne peuvent en aucun cas être interprétées comme une garantie des résultats futurs du Groupe en matière stratégique, réglementaire, financière ou autre et des performances réelles du Groupe, y compris sa situation financière, ses résultats et de ses flux de trésorerie, ainsi que de l'évolution du secteur dans lequel le Groupe exerce ses activités, ces

derniers pouvant différer sensiblement de ceux proposés ou reflétés dans les déclarations prospectives contenues dans les Informations. Même si les performances du Groupe, y compris sa situation financière, ses résultats, ses flux de trésorerie et les évolutions du secteur dans lequel le Groupe opère étaient conformes aux déclarations prospectives contenues dans la Présentation, ces résultats ou évolutions ne peuvent en aucun cas être interprétés comme une indication fiable de résultats ou développements futurs du Groupe. Le Groupe ne prend aucun engagement quant à mettre à jour ou confirmer les prévisions ou estimations faites par les analystes, ou à rendre publique toute correction apportée à une information prospective afin de refléter un événement ou une circonstance pouvant survenir après la date de la Présentation.

Les Informations ne constituent pas une offre de vente ou de souscription ni une sollicitation d'achat ou de souscription de titres, et aucune vente de ces titres n'est prévue, aux États-Unis ou dans tout autre pays où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les titres financiers de cet État ou de cette juridiction. Aucune offre publique de valeurs mobilières ne peut être effectuée dans un État membre de l'Espace économique européen (y compris la France) avant la publication dans l'État membre concerné d'un prospectus conforme aux dispositions du règlement 2017/119.

Toutes les personnes accédant aux Informations sont réputées accepter toutes les limitations et restrictions énoncées ci-dessus,

Une équipe de direction hautement expérimentée



Gérard Soula
PhD, MBA

Président Directeur Général
(PDG)
Co-fondateur



Olivier Soula
PhD, MBA

Directeur Général Délégué,
Directeur R&D
Co-fondateur



**Valérie
Danaguézian**

Directeur Administratif et
Financier



Jérémie Benattar
PharmD, Eng

Directeur Marketing et
Stratégie



**Michael
Nguyen**

Responsable BD, USA



- Co-fondée par Gérard, Olivier et Rémi Soula en 2005
- Cotation Euronext-Paris depuis 2012
- 100+ employés, incluant 40 docteurs en science et médecins basés à Lyon, France



Adocia en bref

1

Notre mission : développer des **formulations innovantes** de peptides thérapeutiques approuvés et des nouvelles approches de thérapie cellulaire pour le traitement du **diabète et de l'obésité**

2

Nos projets reposent sur **4 produits en essais cliniques** et **4 technologies propriétaires** : BioChaperone[®], AdOral[®], AdoShell[®] et AdoGel[®]

3

Modèle commercial : **licencier nos produits et nos plateformes** après une preuve-de-concept chez l'animal ou l'homme

4

BC Lispro (Ph. 3) et BC Combo (Ph. 1) font l'objet d'un **partenariat** en Asie, avec des **paiements d'étapes de développement de 80 millions \$ au cours des 3 prochaines années** et des redevances à deux chiffres sur les ventes du partenaire

5

13,9M€¹ de trésorerie

Stratégie Business : un partenariat solide et des projets prometteurs

Produits en partenariat

Support à THDB,
Milestones (80M\$) +
royalties à percevoir

4 produits propriétaires à licencier

Marchés potentiels de
plusieurs milliards \$USD

4 plateformes technologiques propriétaires

Business Model : Etude de
faisabilité avant mise en place
de partenariats

Partenariat Tonghua Dongbao BC Lispro et BC Combo

M1Pram
Phase 2 T1D

AdoShell
Islets
POC animal

AdOral
Sema
POC animal

BC Lispro
EU/US
Prêt pour Ph. 3

BioChaperone

AdoShell

AdOral

AdoGel



Notre socle : Un partenariat solide avec Tonghua Dongbao

- **BioChaperone® Lispro**

- ✓ Mai 2022 : Lancement des études de Phase 3 en Chine
 - ✓ Paiement de \$5m par THDB à Adocia
- ✓ Déc. 2022 : Résultats positifs d'une étude de Phase 1
- \$30m de paiements d'étapes de développement à recevoir + redevances sur les ventes à venir

- **BioChaperone® Combo**

- ✓ Avr. 2022 : Lancement de 3 études cliniques de Phase 1, financées par THDB et réalisées en Allemagne sous la direction d'Adocia
- Résultats attendus en Q2 2023
- Lancement de la Phase 3 prévue en 2024
- \$50m de paiements d'étapes de développement à recevoir + redevances sur les ventes à venir



200 millions de personnes ayant un diabète
20 millions d'utilisateurs d'insuline

Un accord prévoyant **\$80m de paiements d'étapes** au cours des trois prochaines années

Des produits innovants à licencier



- **M1Pram**

- ✓ Oct. 2022 : **Résultats cliniques remarquables** (Phase 2) avec une perte de poids de -5,5kg après 4 mois de traitement chez le diabétique de Type 1 obèse
- ✓ **Négociations avancées** pour un partenariat mondial



- **AdoShell® Islets**

- ✓ Sept. 2022 : **Preuve de concept préclinique** obtenue, avec le rétablissement d'une normoglycémie chez le rat diabétique, sans immunosuppresseurs, durant 132 jours
- ✓ Etude chez l'homme en cours de préparation
- ✓ **Discussions engagées** avec des acteurs majeurs du domaine



- **AdOral® Sema**

- ✓ Sept. 2022 : **Preuve de concept préclinique** obtenue avec l'amélioration de la biodisponibilité de semaglutide comparativement à Rybelsus (Novo Nordisk)



- **BioChaperone® Lispro EU/US**

- ✓ **Avis favorables** de la FDA et de l'EMA pour les études de Phase 3 aux Etats-Unis et en Europe



3 nouvelles plateformes technologiques sur des marchés porteurs

- **AdoShell®** : implanter des cellules thérapeutiques sans avoir recours à une immunosuppression
- **AdOral®** : délivrer des peptides sous forme orale
 - ✓ Mars 2023 : Signature d'un contrat pour une étude de faisabilité sur une protéine actuellement administrée par voie sous cutanée
- **AdoGel®** : délivrer sur des temps longs des peptides et petites molécules
 - ✓ Une première application à un traitement contraceptif démontrant *in vivo* une libération sans burst initial et un profil de libération d'ordre zéro jusqu'à 6 mois

Un objectif clair : mise en place d'études de faisabilité pour conduire à des partenariats d'envergure

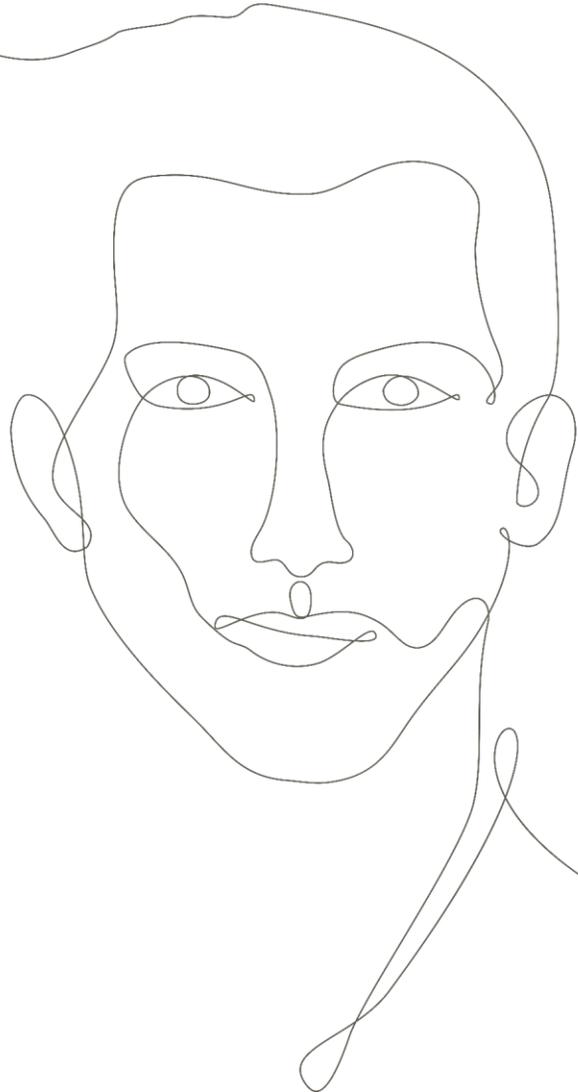


Faits marquants 2022, situation financière et perspectives 2023

- Faits marquants 2022
 - \$5M de revenus de licence liés à la Phase 3 de BioChaperone Lispro en Chine
 - Encaissement net de 19m€ suite à la vente du siège social à Lyon
 - Emission d'obligations convertibles (OC1124) pour un montant de €6M
- Position de trésorerie de €13,9m au 31 mars 2023
 - Négociations avec nos principaux prêteurs, notamment sur l'aménagement des engagements de trésorerie
- Nos priorités à court terme pour renforcer significativement la position de trésorerie
 - Signature d'un partenariat mondial sur le produit phare M1Pram
 - Monétisation d'une partie des futures redevances attendues sur BioChaperone Lispro
 - Levée de fonds

Adocia dispose d'un pipeline robuste permettant d'envisager le succès à court terme





Une nouvelle vague d'innovations avec 3 nouvelles plateformes technologiques à licencier

- AdOral
- AdoShell
- AdoGel

Olivier Soula



AdOral[®], administrer les peptides injectables par voie orale

- **Enjeux**

- Un besoin médical pour les patients
- Un avantage économique majeur pour les pharmas
- Marché des peptides thérapeutiques injectables : \$40 milliards (hors Anticorps)
- Rybelsus[®] (Novo Nordisk), forme orale de semaglutide approuvée comme traitement de première ligne pour le diabète de type 2 par la FDA en janvier 2024



- **AdOral**

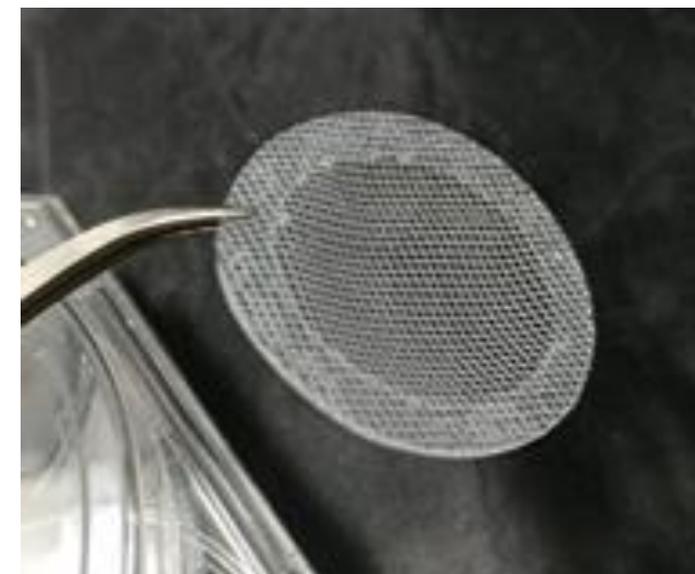
- Preuve de concept établi chez l'animal en comparaison avec Rybelsus : Amélioration significative de l'absorption du semaglutide (GLP1-RA)
- Technologie brevetée jusqu'en 2042

Première étude de faisabilité avec une société américaine pour un peptide pour l'obésité

AdoShell® hydrogel immunoprotecteur pour l'implantation de cellules

AdoShell est une plateforme ouvrant sur de nombreux marchés de la thérapie cellulaire

- ✓ Prise de greffe sûre et efficace
- ✓ Transplant retirable et remplaçable en toute sécurité
- ✓ Confinement des cellules prolifératives
- ✓ Pas de recours aux immunosuppresseurs
- ✓ Pas besoin d'iPSCs immuno-évasives par édition génomique
- ✓ Candidats iPSCs prêts pour l'évaluation clinique



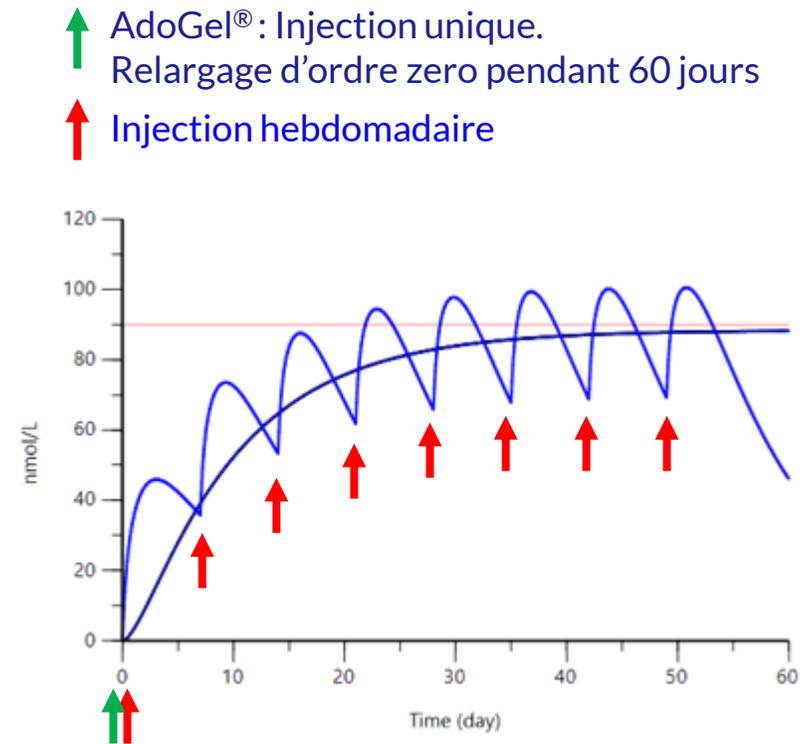
Adocia recherche des partenaires dans le domaine de la thérapie cellulaire

iPSCs: induced pluripotent stem cells - cellules souches pluripotentes induites

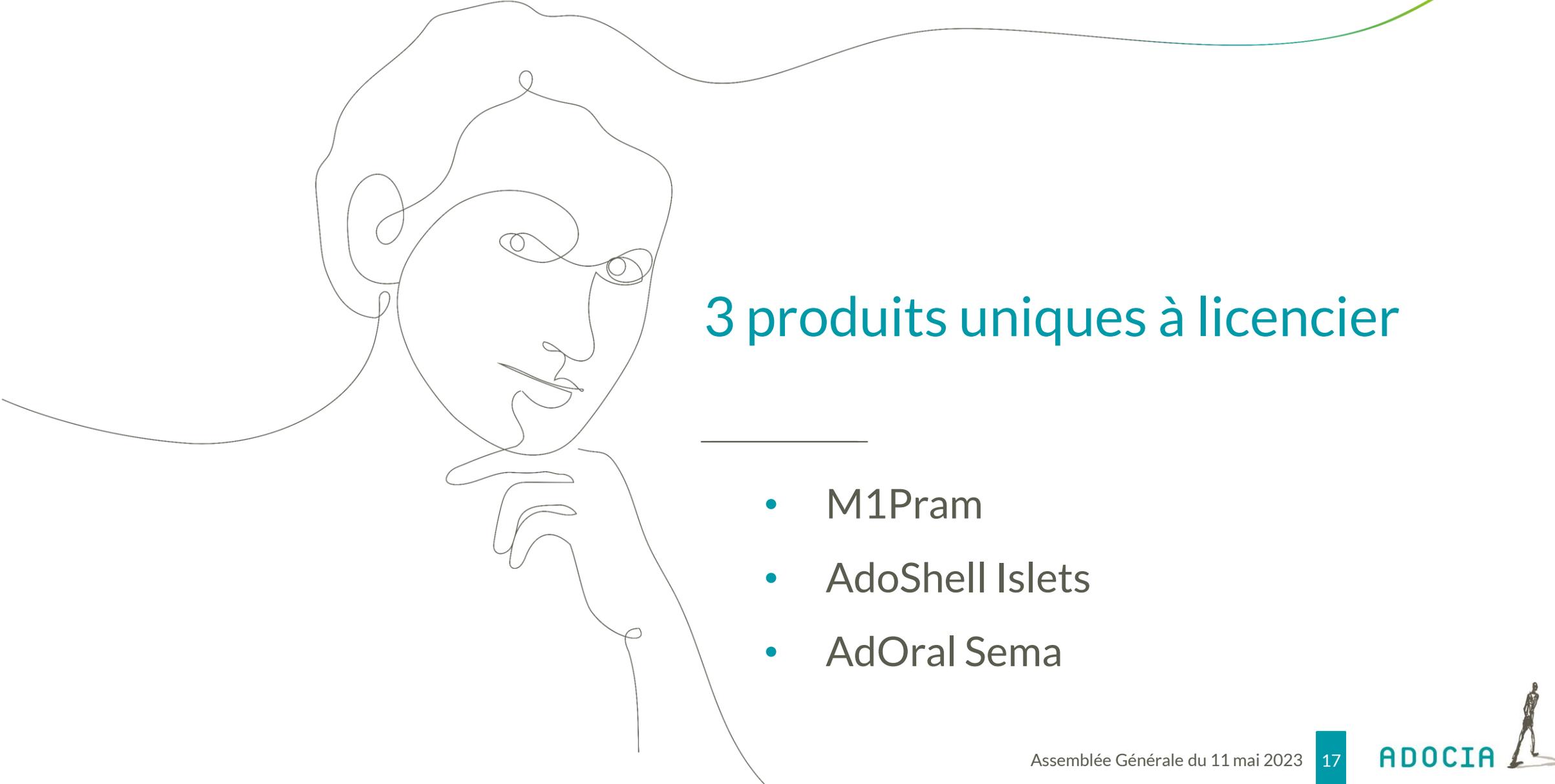


AdoGel[®] hydrogel pour la libération prolongée de peptides et petites molécules

- Conçu pour permettre la délivrance longue durée de solutions thérapeutiques:
 - Pallie aux administrations répétées de médicaments
 - Améliore l'observance
 - Relargage allant du mois à plusieurs années
 - Evite un pic de concentration initial
 - Maintien de la concentration circulante dans la fenêtre thérapeutique sur des temps très longs



Résultats précliniques prometteurs obtenus sur un traitement contraceptif



3 produits uniques à licencier

- M1Pram
- AdoShell Islets
- AdOral Sema



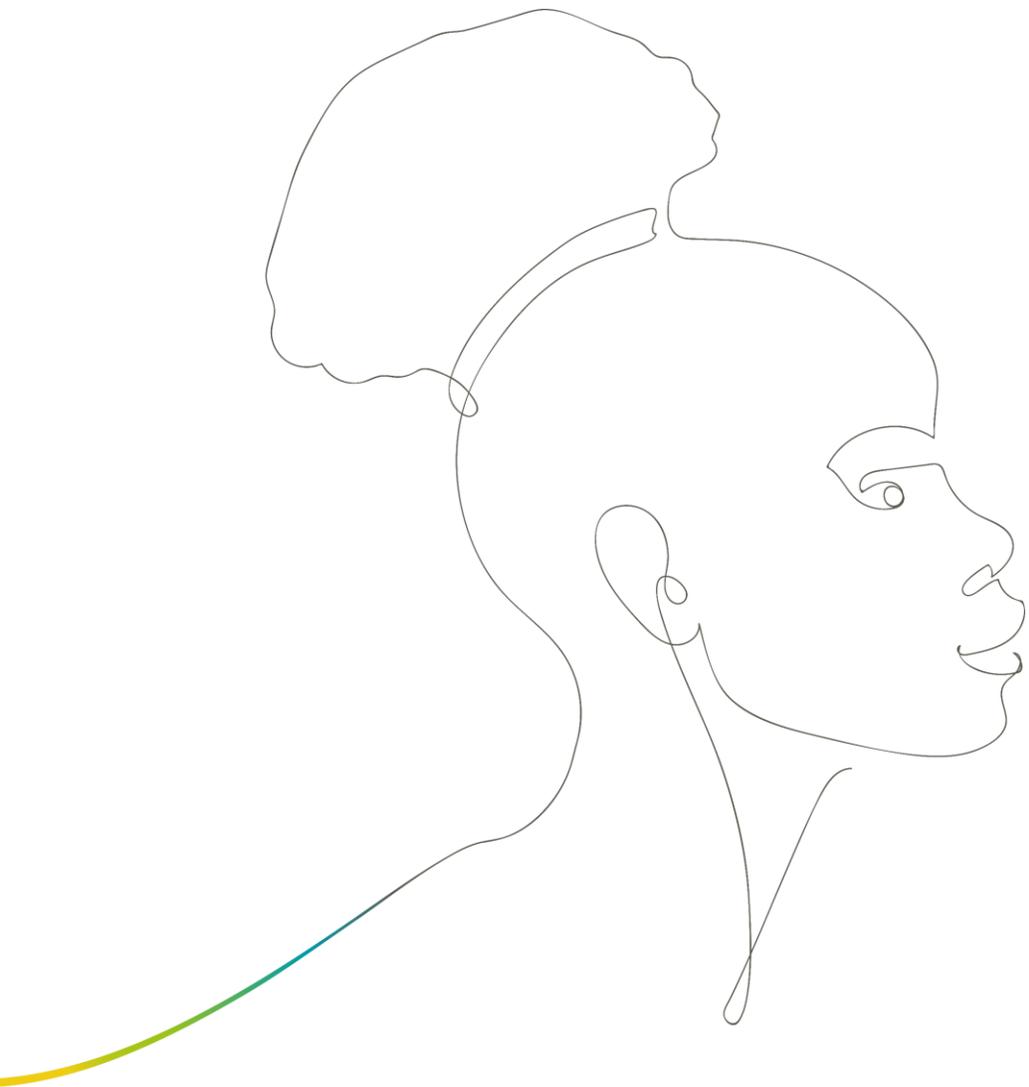
Un pipeline de produits de spécialités diversifié

Diabetes

Obesity

		Préclinique	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Etapes à venir	Partenariat
BC Lispro U100 / U200	Insuline Ultra-Rapide	██████████	██████████	██████████	██████████	Phase 3 en Chine en cours Phase 3 aux Etats-Unis et en Europe prête à démarrer*	
BC Combo U200	Combinaisons d'Insulines Action Longue + Action Rapide	██████████	██████████			Phases 1 en cours - en vue d'un passage direct en Phase 3	
BC Glucagon	Traitement de l'hypoglycémie	██████████	██████████			Développement en pause jusqu'à ce qu'un partenariat soit conclu	
AdoShell Islets	Thérapie cellulaire	██████████				2023 : Premier essai chez l'Homme	
M1Pram	Thérapie Multi-Hormonale	██████████	██████████	██████████		Recherche de partenaire	
BC LisPram	Thérapie Multi-Hormonale	██████████	██████████			Q1 2023 Phase 1 T1D - Communication résultats d'étude en pompe	
AdOral Sema	Administration orale d'un GLP-1	██████████				2023 : Premier essai chez l'Homme*	
BC GluExe	Thérapie Multi-Hormonale	██████████				2023 : Premier essai chez l'Homme*	

BC: BioChaperone®; Lispro: insuline lispro; BC Combo: BC insuline glargine insuline lispro; MDI: Multiple Daily Injection
M1: insuline humaine A21G; Pram: pramlintide; Glu: Glucagon; Gla: insuline glargine; Exe: exenatide
* sous réserve de signature d'un partenariat

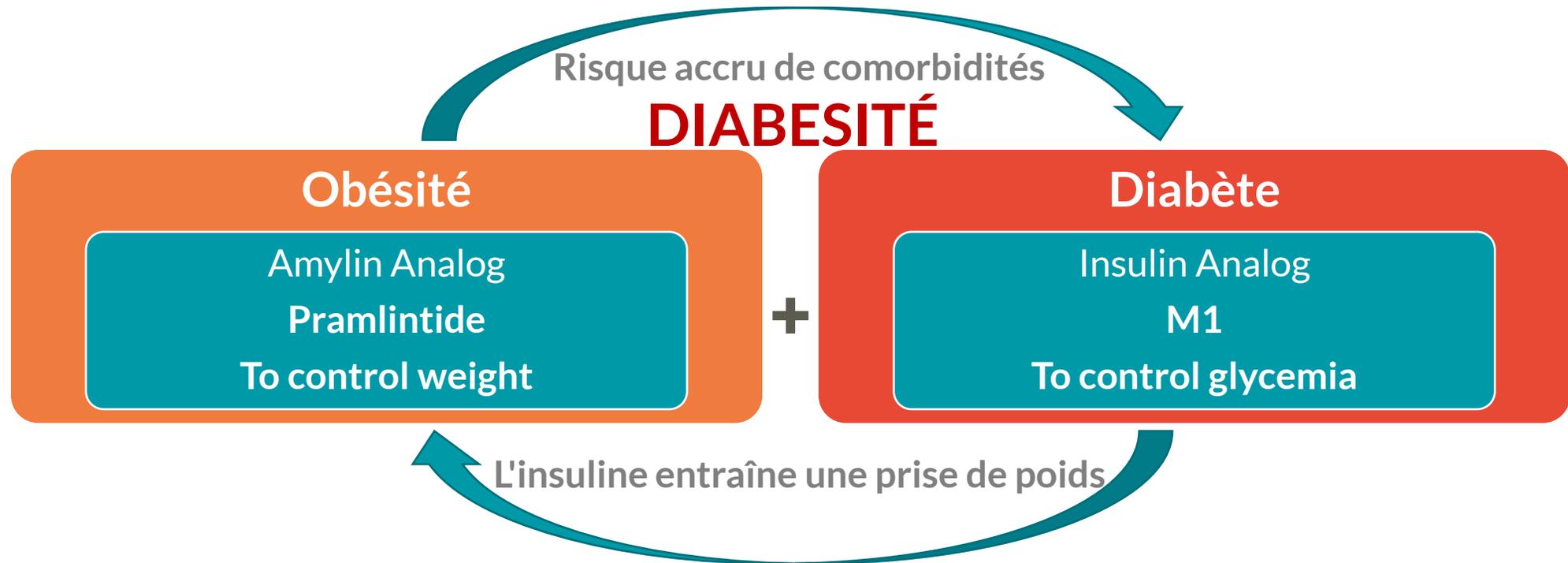


M1Pram

Une combinaison inédite d'analogues de l'insuline et l'amyline



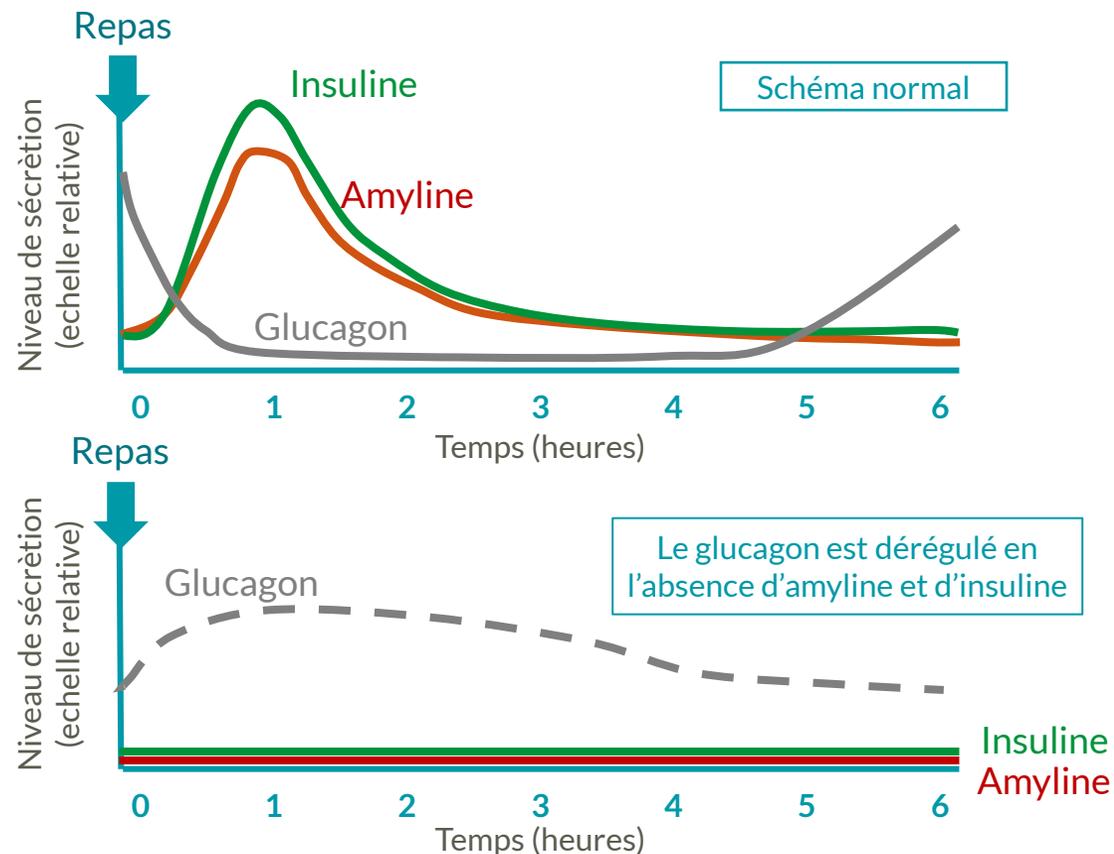
M1Pram, une thérapie bi-hormonale pour traiter les personnes souffrant d'obésité et de diabète



L'obésité est un problème majeur chez les patients sous insulinothérapie intensive, et touche 43 millions de patients

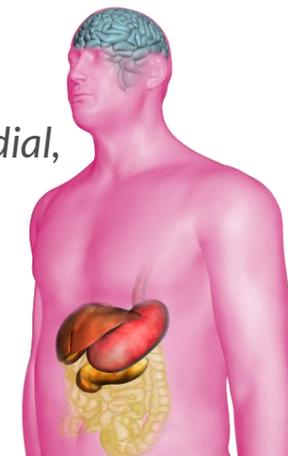


L'absence d'amyline chez le patient diabétique contribue au dérèglement du contrôle glycémique



L'amyline exerce des effets physiologiques importants sur le métabolisme et le contrôle du poids.

1. Activation des récepteurs de l'amyline dans différentes parties du cerveau
Satiété, Bien-être, Protection des fonctions cognitives
2. Inhibition de la sécrétion de glucagon
Meilleur contrôle glycémique, Diminution du pic hyperglycémique post-prandial, Réduction de la dose d'insuline
3. Normalisation de la vidange gastrique
Meilleur contrôle glycémique

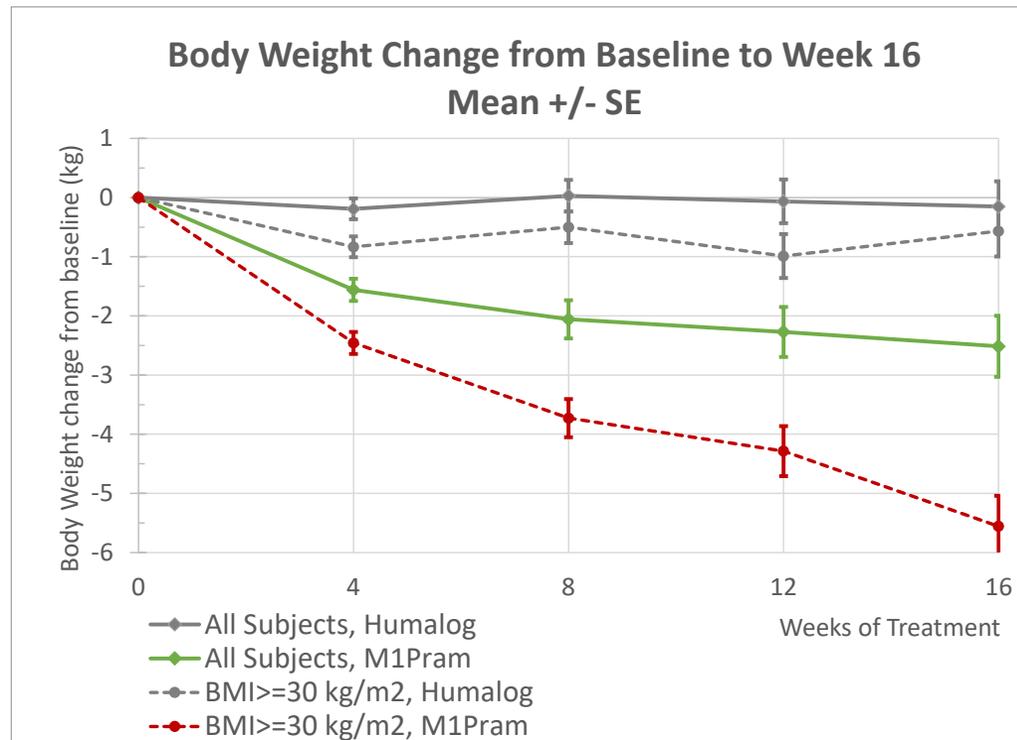


Il y a un bénéfice clinique à restaurer l'équilibre physiologique entre l'insuline et l'amyline

Source: Adapted from Kruger D, et al. Diabetes Educ. 1999;25:389-397

M1Pram : traitement des patients diabétiques de type 1 obèses ou en surpoids

CT041 : Etude de Phase 2 – M1Pram vs. lispro (Humalog®) - diabète de type 1 - 16 semaines ambulatoire



Patients IMC ≥ 25 kg/m²
(*p* value = 0.001)

-0.15 kg
lispro control arm (n=36)

-2.5 kg
M1Pram (n=34)

IMC ≥ 30 kg/m²
(*post hoc*, *p* value = 0.03)

-0.57 kg
lispro control arm (n=9)

-5.56 kg
M1Pram (n=7)

M1Pram couvrirait les besoins des patients diabétiques de type 1 en surpoids ou obèses

IMC: Indice de Masse Corporelle

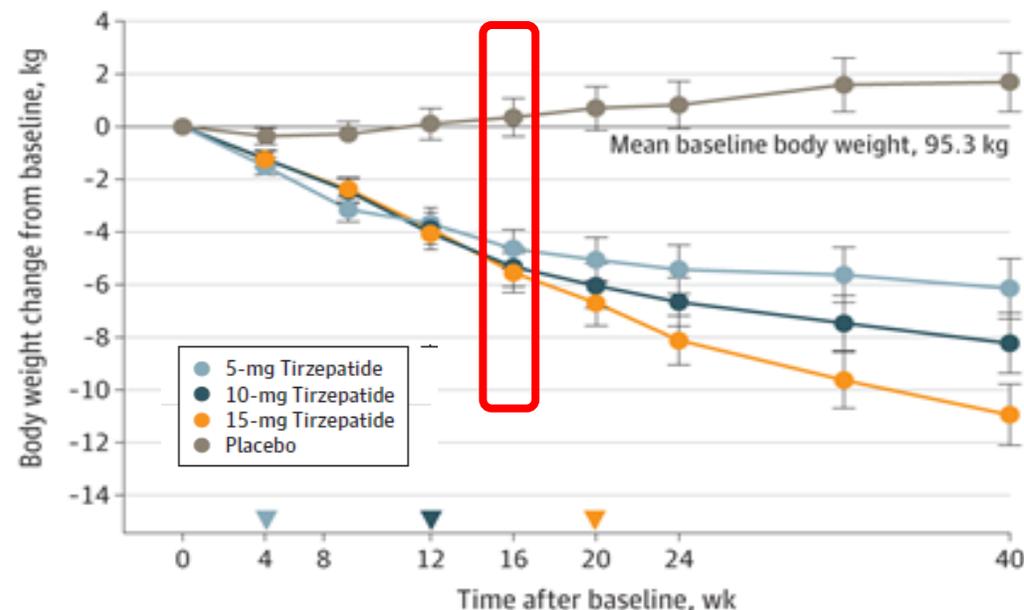
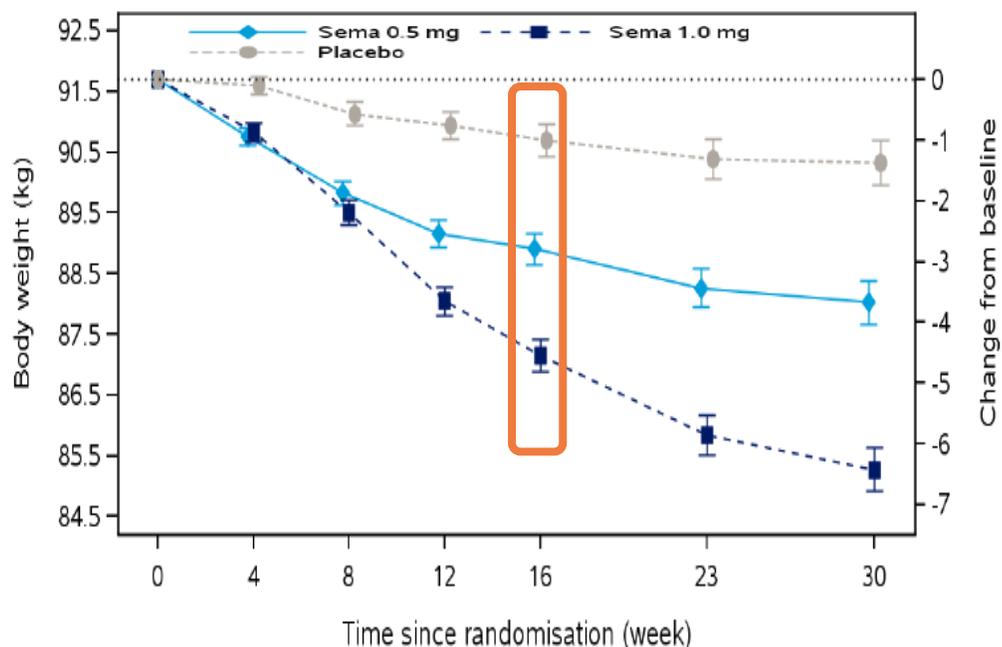


La perte de poids avec M1Pram pour le DT1 est comparable au traitement par insuline + semaglutide ou tirzepatide pour le DT2

Perte de poids par rapport à la valeur de référence à la 16^{ème} semaine

Semaglutide - 4.55 kg vs. - 1.08 kg

Tirzepatide - 5.6 kg vs. + 0.4 Kg



DT2 sous insuline basale
IMC moyen: 32 kg/m² [19-51]
 N=396 (3 bras)
 Novo Nordisk, Sustain 5 study

DT2 sous glargine
IMC moyen: 33.4 kg/m²
 N=475 (4 groups)
 Eli Lilly, Surpass 5 study



Maintien du control glycémique, avec une réduction de 21% de la dose d'insuline prandiale

	Différence par rapport à la moyenne de référence* (SD)		P-value
	M1Pram	Lispro	
HbA _{1c} (%)	0.14 (0.51)	0.10 (0.51)	0.81 (NS)
Temps Dans la Cible (TIR) 70-180 mg/dL (%)	-3.17 (8.76)	-1.54 (8.87)	0.29 (NS)
Dose insuline prandiale (U/d)	-5.97(6.18)	-0.61(7.08)	<0.001

Tout en induisant une perte de poids, M1Pram offre les mêmes performances que Humalog (traitement de référence)

*Référence : évaluation sur les 3 semaines précédant le traitement
Résultats : évaluation sur les 3 dernières semaines de la période de traitement de 16 semaines



M1Pram : une valeur médicale unique

- ✓ Perte de poids significative démontrée
 - Résultats exceptionnels chez les patients diabétiques de type 1 souffrant d'obésité
 - Induction de la satiété
- ✓ Maintien du contrôle glycémique
 - ✓ HbA_{1c} et Temps Dans la Cible (TIR) maintenus
 - ✓ Pas d'augmentation du risque d'hypoglycémie
 - ✓ Réduction de la dose nécessaire d'insuline prandiale
- ✓ Bon profil de sécurité et bonne tolérance
- ✓ Produit simple d'utilisation : un produit injecté au moment des repas comme toute insuline

M1Pram adresse un besoin médical non couvert pour les personnes insulino-dépendantes obèses ou en surpoids



M1Pram adresse un besoin médical non couvert

Surpoids ou obésité
+
Diabète
insulino-dépendant



= 40 millions
de personnes

Les nouveaux « blockbusters » de la perte de poids - semaglutide et tirzepatide - ne sont pas approuvés pour le diabète de type 1.

Toute insuline rapide fait prendre du poids et pour la première fois, cette insuline en ferait perdre.

M1Pram bénéficie d'un positionnement unique pour les personnes obèses ou en surpoids insulino-dépendantes

A minimalist line art illustration of a woman's face and hand. The woman is shown in profile, looking towards the right. Her hand is raised to her chin, with her fingers resting against her cheek. The drawing is composed of simple, continuous lines. A thin, wavy line extends from the top of her head towards the right side of the slide, ending in a slight curve.

AdoShell® Islets pour guérir le diabète de type 1

Matrice immuno-protectrice pour la greffe
d'îlots de Langerhans



La transplantation d'îlots de Langerhans a changé la vie des patients atteints d'un DT1 instable, mais elle présente encore de nombreuses limitations

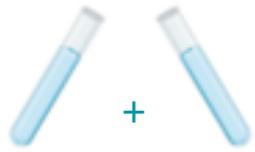
- Parmi les 40 millions de personnes vivant avec un DT1 dans le monde, 75 000 sont particulièrement instables (DT1i)
 - Espérance de vie entre 27 et 45 ans
 - Environ 1000 cas en France (3 DT1i/1000 DT1)
- La transplantation d'îlots de Langerhans est le seul traitement curatif disponible du diabète de type 1
 - Validé par la Haute Autorité de Santé (HAS) depuis 2020

La transplantation est efficace mais est très rarement appliquée au DT1 en raison des effets indésirables des traitements immunosuppresseurs

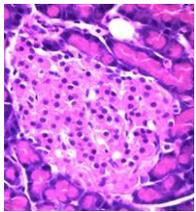


Adocia a développé AdoShell[®], une matrice immuno-protectrice pour la transplantation d'îlots de Langerhans chez les sujets atteints de DT1i

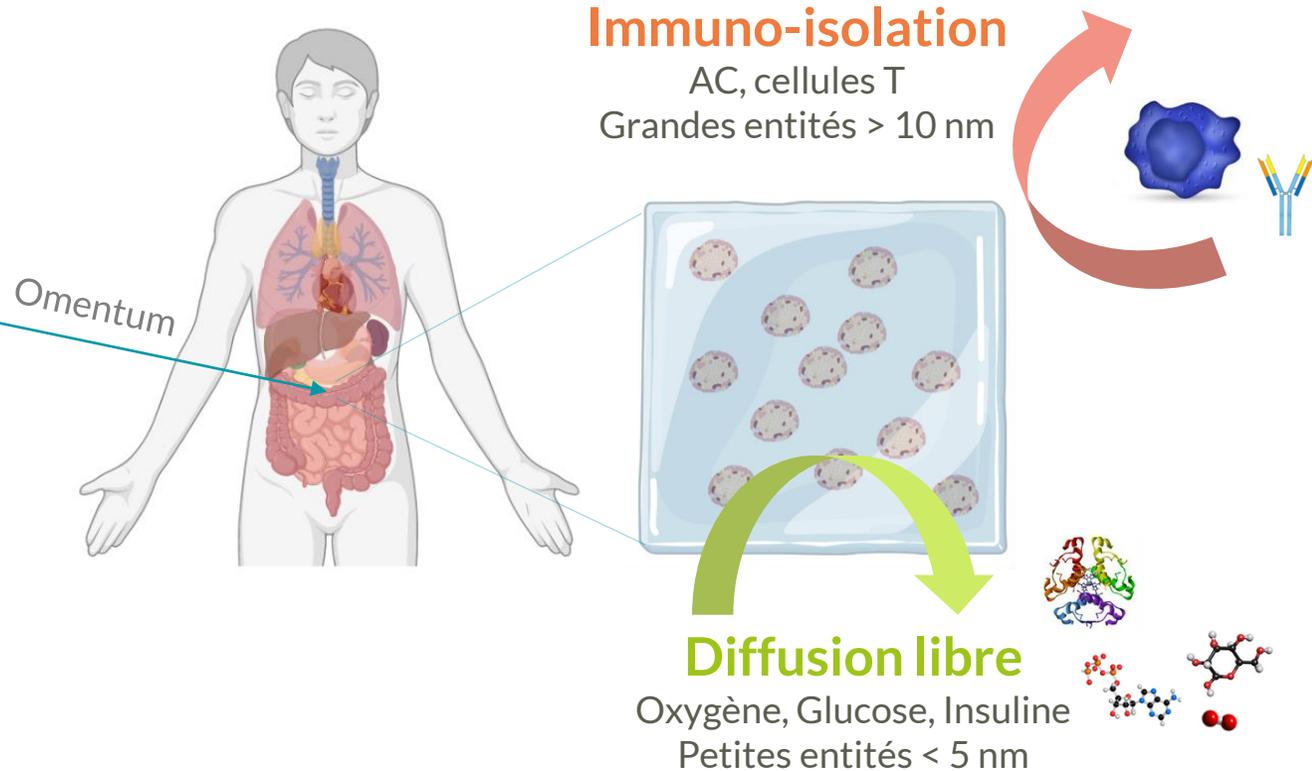
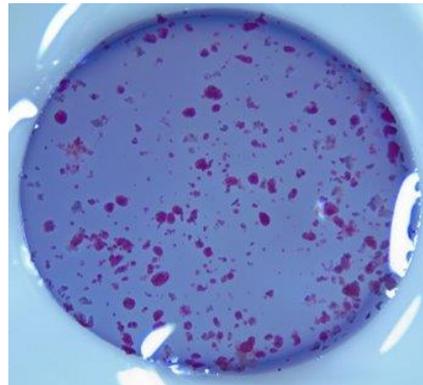
Réactifs de l'hydrogel



+



AdoShell Islets

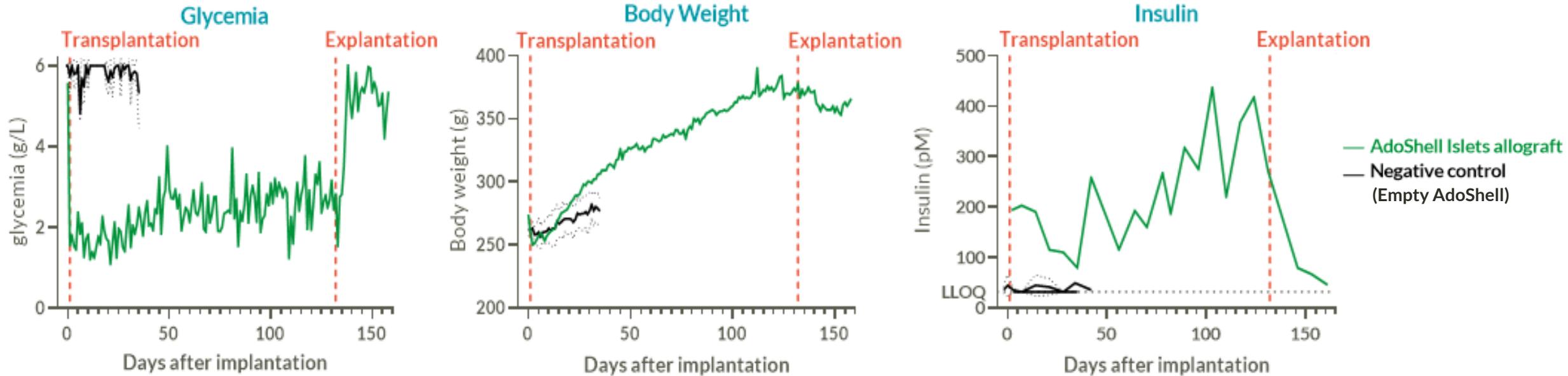


Cellules sécrétrices d'insuline

- 1^{ère} génération : îlots de Langerhans issus de donneurs décédés
- 2^{ème} génération : cellules souches

AdoShell[®] permet la prise de greffe et la fonctionnalité à long terme en l'absence de traitements immunosuppresseurs

Preuve de concept obtenue : contrôle de la glycémie sur 132 jours, sans immunosuppression



1. Transplantation d'AdoShell contenant des îlots allogéniques dans le péritoine de rat diabétique au jour 0
2. Explantation de l'implant au jour 132. Sacrifice du groupe témoin au jour 35

→ Etude chez l'homme en cours de préparation

Les résultats précliniques inédits obtenus peuvent être suffisants pour la signature d'un deal « early stage »





A minimalist line art illustration of a woman's face and hand. The woman is shown in profile, looking towards the right. Her hand is raised to her chin, with her fingers resting against her cheek. The lines are thin and elegant, capturing the contours of her face and the texture of her hair. A long, thin line extends from the top of her head, curving across the top of the page towards the right.

AdOral[®] Sema

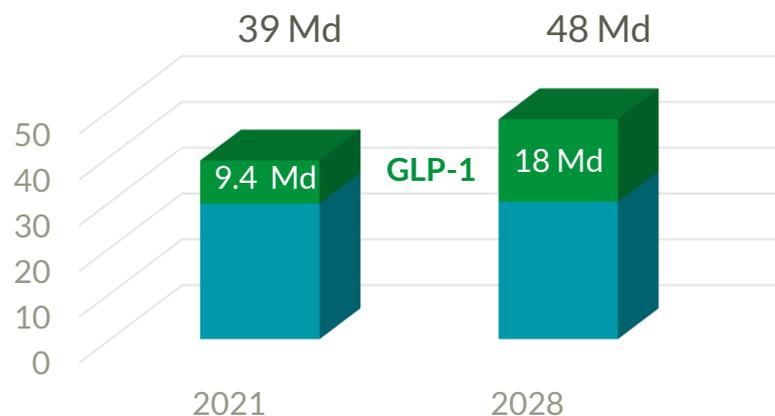
Le meilleur traitement du diabète de type 2 et
de l'obésité par voie orale



Le marché des peptides thérapeutiques est dominé par les formes injectables, en dépit du fardeau que cela représente pour les patients

Marché Mondial des peptides thérapeutiques (\$)

*AC monoclonaux exclus de l'analyse



Source: Global Data

La plupart des médicaments du diabète et de l'obésité sont sous formes injectables, en dépit :

- Du fardeau pour les patients (qui limite l'observance, l'adhésion, la simplicité, le confort, ...)
- De la barrière à l'instauration de ces traitements

Les principes actifs les plus efficaces sont des peptides, naturellement dégradés dans le tube digestif

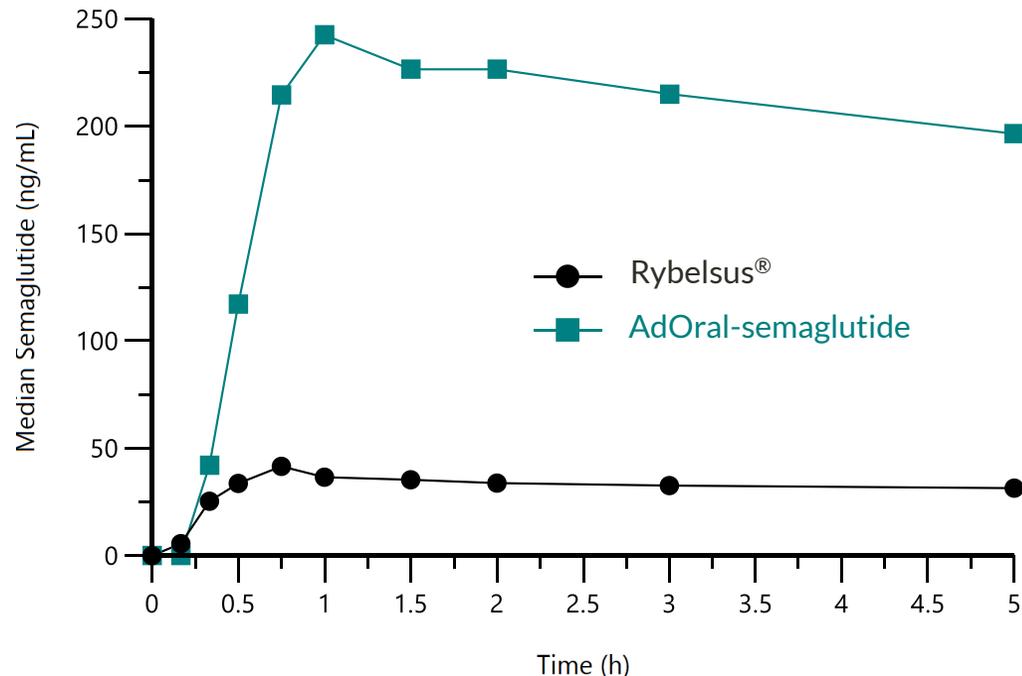
→ Véritable défi technique à parvenir à développer des formes orales

Il existe un important besoin médical non-couvert, auquel la technologie d'administration orale AdOral® s'efforce de répondre



Amélioration de la biodisponibilité avec AdOral Sema

Profil PK médian du semaglutide (N=10)



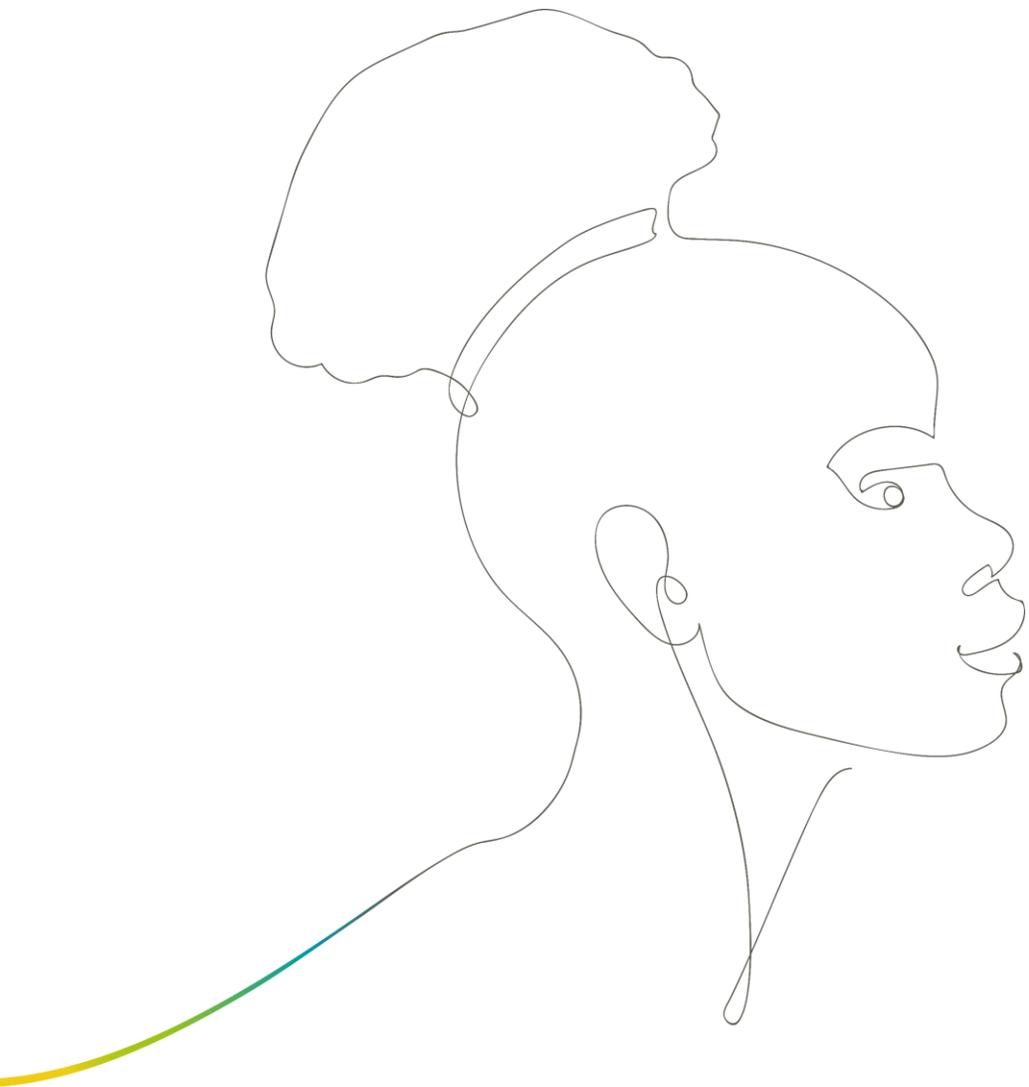
Biodisponibilité du semaglutide formulé avec AdOral

- Médiane plus élevée que Rybelsus® (seule formulation orale de semaglutide approuvée)

Paramètre important pour

- Réduire les coûts de production
- Traiter un plus grand nombre de patients avec la même capacité industrielle

AdOral Sema sera testé en clinique, sous réserve de partenariat



Calendrier



Elements clés du calendrier

BC Lispro

- En Chine : Phase 3 en cours
- Aux USA/UE : Phase 3 sous réserve d'un partenariat

BC Combo

- Études cliniques pour la qualification des insulines de THDB **en cours** en Europe
 - Communication des résultats prévue Q3 2023
- Dépôt du dossier pour l'autorisation de la Phase 3 en Q3 2023

M1Pram

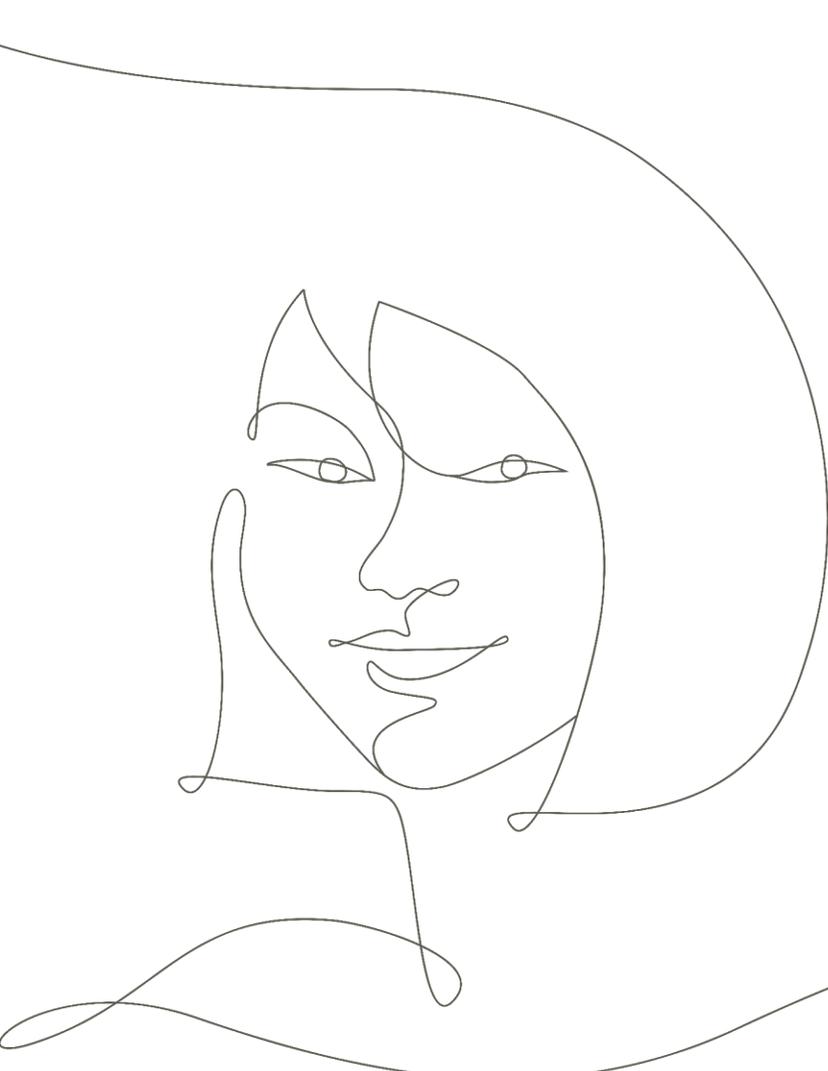
- Etude de Phase 2 sous réserve de partenariat
- Négociation de partenariat en cours

AdoShell® Islets

- 1^{ère} étude clinique prévue en Q3 2024

AdOral®

- Etude de faisabilité en cours sur le peptide d'un partenaire
- AdOral Sema : étude clinique sous réserve de partenariat



Présentation des comptes 2022

- Normes IFRS
- Normes françaises



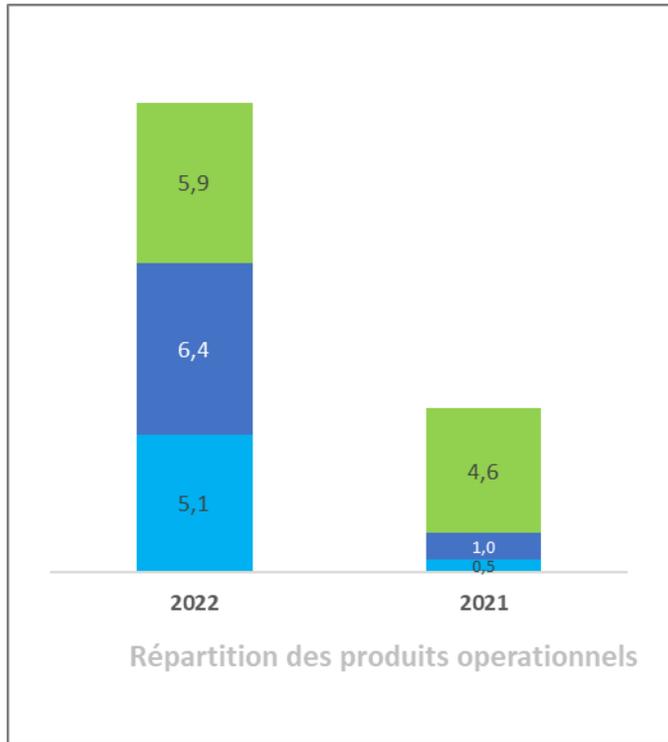
Compte de résultat 2022_ Normes IFRS

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2022 (12 mois)	Exercice 2021 (12 mois)
Produits opérationnels courants	17 361	6 055
Charges opérationnelles courantes	(30 257)	(25 421)
RESULTAT OPERATIONNEL (PERTE)	(12 896)	(19 366)
RESULTAT FINANCIER NET	(4 727)	(3 388)
RESULTAT AVANT IMPOTS	(17 624)	(22 754)
Produit (charge) d'impôt	(0)	0
RESULTAT NET (PERTE)	(17 624)	(22 754)

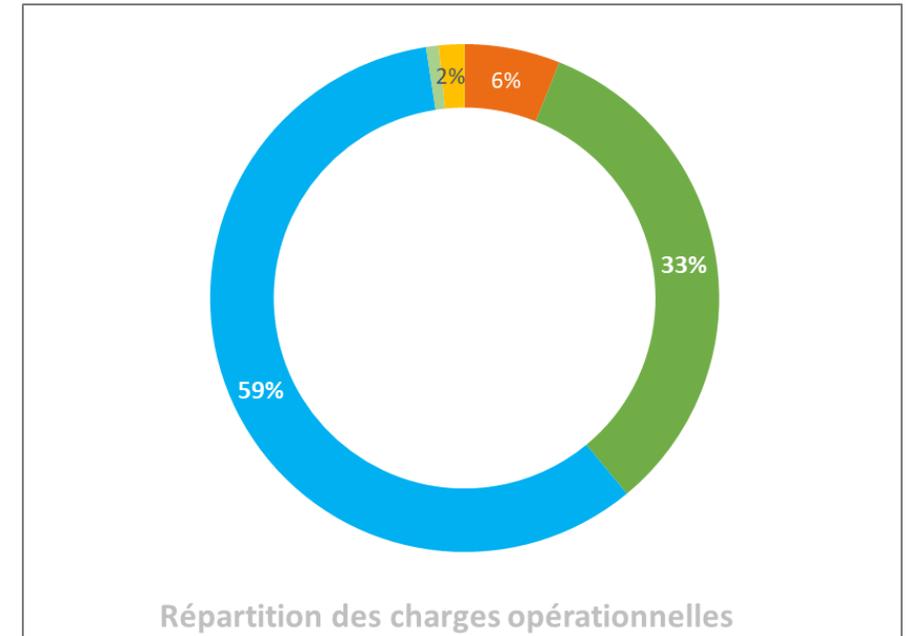
- Un résultat opérationnel à (12,9)m€, en amélioration de 8% par rapport à 2021
- Un résultat financier de (4,7)m€ reflétant le service de la dette
- Un résultat net déficitaire de (17,6)m€ inférieur à celui de l'année 2021



Detail du résultat opérationnel_ Normes IFRS (en m€)



	2022	2021
Revenus de licences	5,1	0,5
Contrats de recherche	6,4	1,0
Others income		
Subvention, crédit d'impôt recherche, et autres	5,9	4,6
Total des produits opérationnels (m€)	17,4	6,1



	2022	2021
Achats consommés	1,8	1,3
Charges de personnel	10,0	11,6
Charges externes	17,7	11,1
Impôts et taxes	0,2	0,3
Dotation aux amortissements et provisions	0,5	1,2
Total des charges opérationnelles (m€)	30,3	25,4

Bilan_IFRS

En milliers d'euros, comptes consolidés, normes IAS/IFRS

	Exercice 2022 (12 mois)	Exercice 2021 (12 mois)
Actif non courant	4 353	1 073
dont terrains, bâtiments et agencements	2 441	455
dont matériel de laboratoire	310	325
Actif courant	26 260	22 084
dont trésorerie et équivalents	17 422	15 163
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	0	6 897
dont terrains, bâtiments et agencements	0	6 897
TOTAL ACTIF	30 613	30 054
Capitaux propres	(12 970)	(13 815)
Passif non courant	18 506	20 115
dont dettes financières à long terme	17 539	18 285
Passif courant	25 077	23 754
TOTAL PASSIF	30 613	30 054

- Une diminution des actifs reflétant la vente du bâtiment
- Un montant de trésorerie de 17,4m€
- Des dettes financières stables

Tableau de flux de trésorerie_IFRS

<i>En milliers d'euros, comptes consolidés, normes IAS/IFRS</i>	Exercice 2022 (12 mois)	Exercice 2021 (12 mois)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(14 995)	(19 234)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	21864	(361)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(4 611)	6 644
Variation de la trésorerie nette	2 259	(12 951)
Trésorerie et équivalents à l'ouverture	15 163	28 114
Trésorerie et équivalents à la clôture	17 422	15 163

Une augmentation de trésorerie (net) de 2m€ sur l'exercice 2022 :

- Besoin de trésorerie générée sur les opérations de 15m€
- Vente du bâtiment de près de 22m€
- Remboursement de la dette (10m€) et nouvelle émission obligataire pour 6m€

Compte de résultat _ Normes françaises

En milliers d'euros normes françaises

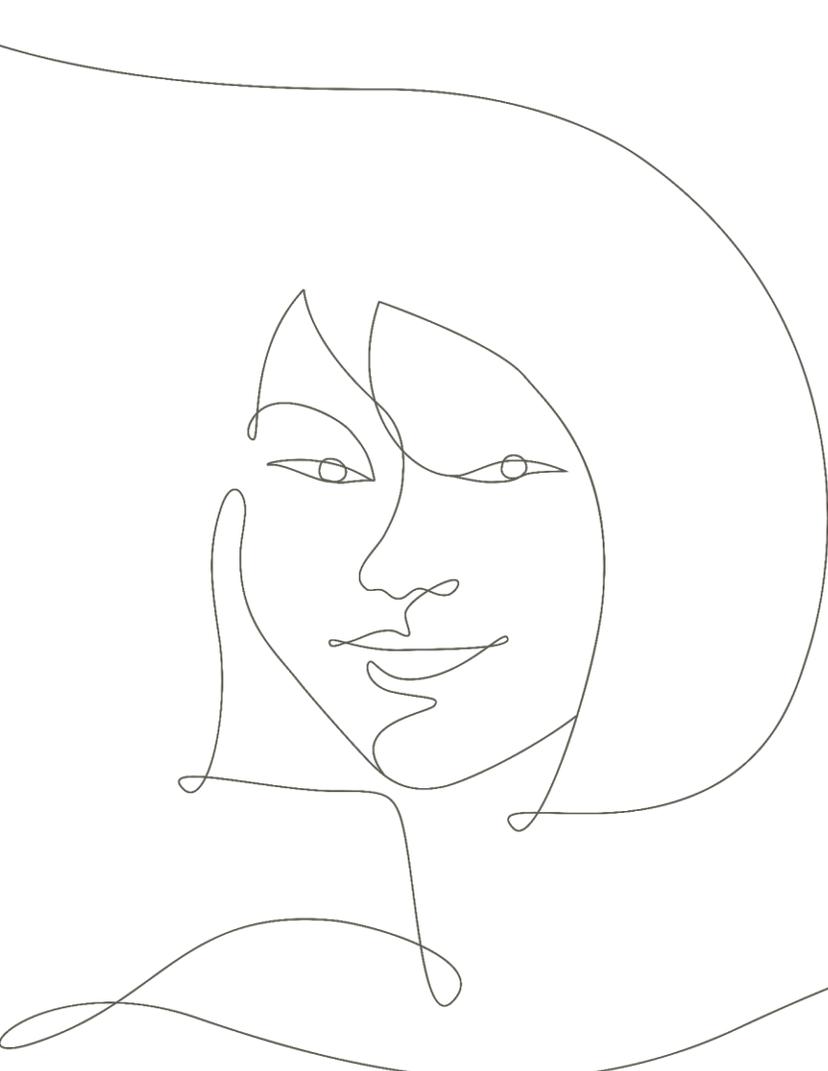
	Exercice 2022 (12 mois)	Exercice 2021 (12 mois)
Chiffres d'affaires	11448	1450
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	241	180
Autres produits	61	11
Total des produits d'exploitation	11 750	1 641
Achats de mat. prem. et autres approvisionnements (dont var. stocks)	(1839)	(1264)
Autres achats et charges externes	(18 695)	(11455)
Impôts, taxes et versements assimilés	(240)	(265)
Salaires et traitements	(6 786)	(8 236)
Charges sociales	(2 878)	(3 553)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	(492)	(1051)
Autres charges d'exploitation	(214)	(83)
Total des charges d'exploitation	(31 144)	(25 906)
Résultat d'exploitation	(19 394)	(24 265)
Produits (ou charges) financiers	(1 779)	(1 810)
Résultat courant avant impôt	(21 173)	(26 075)
Produits (ou charges) exceptionnels	16 330	82
Impôts sur les bénéfices	5 439	4 611
BENEFICE OU PERTE	595	(21 383)

Bilan_Normes françaises

En milliers d'euros normes françaises	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles - brutes	190	169
(amortissements et provisions cumulés)	(169)	(165)
Immobilisations incorporelles - nettes	22	3
Immobilisations corporelles		
Terrains	0	2 441
Constructions	0	4 281
Installations techniques, matériel et out. Industriel	2 587	2 489
Autres immobilisations corporelles	2 218	5 408
Immobilisations en cours	10	0
Total des immobilisations corporelles brutes	4 815	14 619
(amortissements et provisions cumulés)	(4 002)	(6 772)
Total immobilisations corporelles - nettes	813	7 847
Immobilisations financières - nettes	1 560	422
Actif immobilisé	2 394	8 273
Stocks et encours	137	517
Créances		
Avances, acomptes versés sur commandes	57	124
Créances clients et comptes rattachés	467	207
Autres créances	6 983	5 574
Total Créances	7 508	5 904
Disponibilités et Divers		
Valeurs mobilières de placement	4 077	4 077
Disponibilités	13 249	11 037
Charges constatées d'avance	1 192	490
Total Disponibilités et Divers	18 519	15 604
Actif circulant	26 163	22 026
Prime de remboursement des obligations	295	245
Ecarts de conversion actif	51	29
TOTAL ACTIF	28 903	30 573

En milliers d'euros normes françaises	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	873	727
Primes d'émission, de fusion, d'apport	86 891	81 559
Report à nouveau	(93 458)	(72 076)
Résultat de l'exercice	595	(21 383)
Capitaux propres	(5 100)	(11 172)
Avances conditionnées	520	520
Provisions pour risques et charges	51	107
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 590	32 862
Total Dettes financières	23 590	32 862
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 860	4 248
Dettes fiscales et sociales	2 065	3 283
Dettes sur immo et comptes rattachés	-	7
Autres dettes	89	37
Total Dettes d'exploitation	9 014	7 574
Produits constatés d'avance	823	682
Ecarts de conversion passif	4	0
TOTAL PASSIF	28 903	30 573





Intervention des commissaires aux comptes

Odicéo : Xavier Graz

Ernst & Young : Mohamed Mabrouk



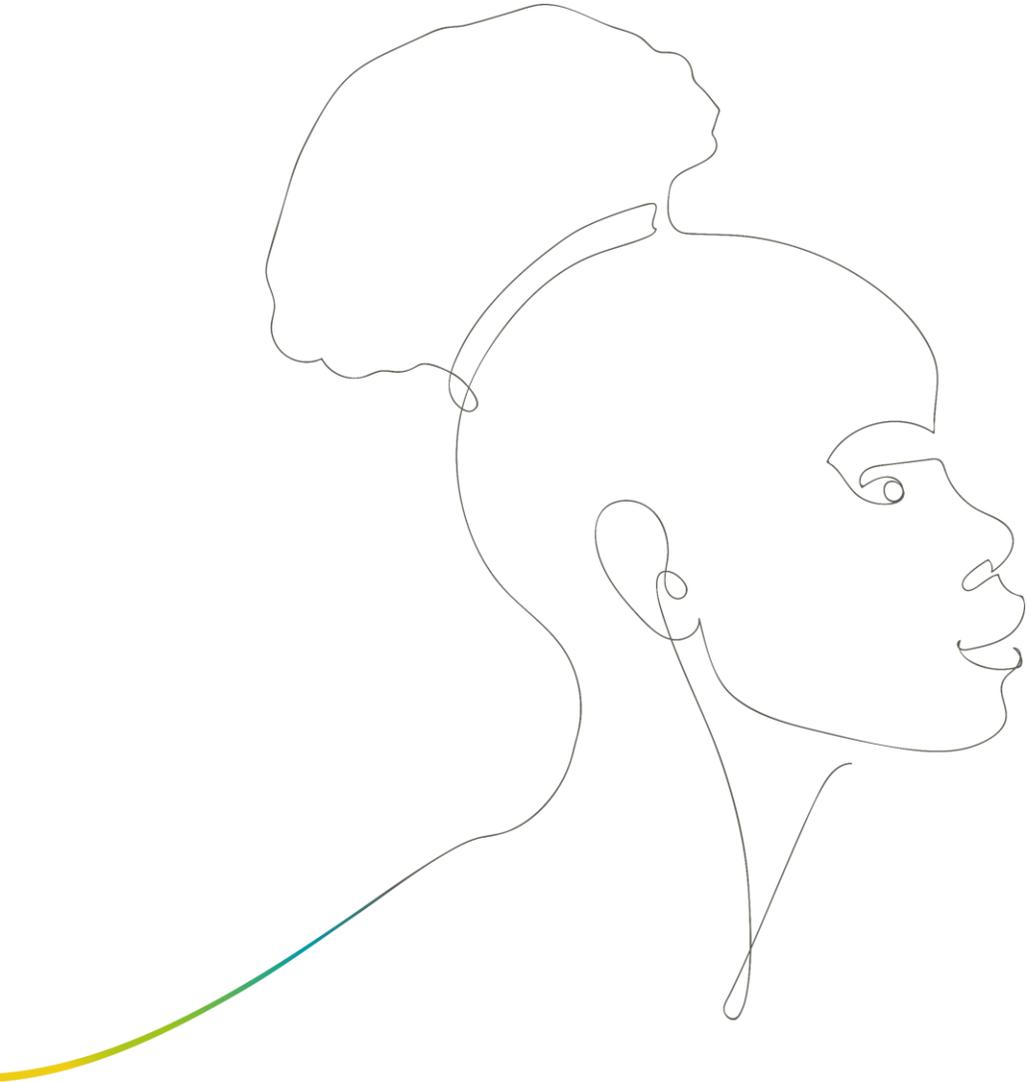
Commissaires aux Comptes



Ernst & Young : Mohamed Mabrouk



Odicéo : Xavier Graz



Résolutions soumises au vote des actionnaires

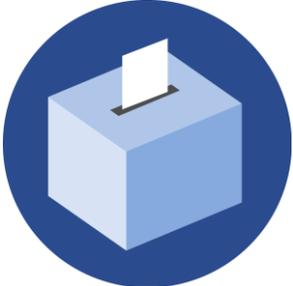
- 17 résolutions
au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire
- 16 résolutions
au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire





Résolutions compétence de l'assemblée Générale Ordinaire



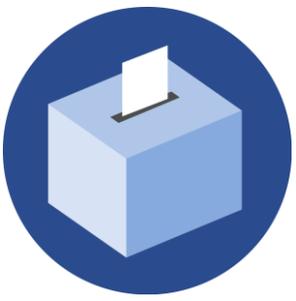


PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Cette résolution est adoptée avec 100% des votes exprimés

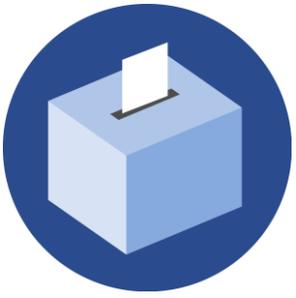




DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

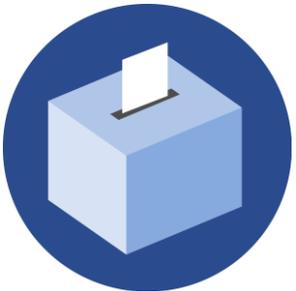
Cette résolution est adoptée avec 100% des votes exprimés



TROISIEME RESOLUTION

Affectation des résultats
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Cette résolution est adoptée avec 100% des votes exprimés

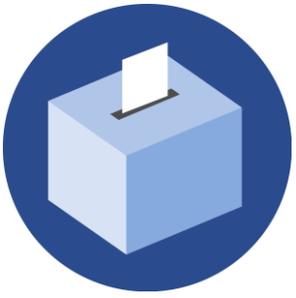


QUATRIEME RESOLUTION

Imputation des pertes inscrites au compte « report à nouveau » sur le
compte « primes d'émission »

Cette résolution est adoptée avec 100% des votes exprimés



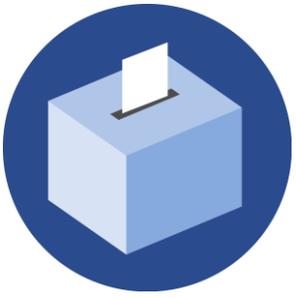


CINQUIEME RESOLUTION

Examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

Cette résolution est adoptée avec 100% des votes exprimés



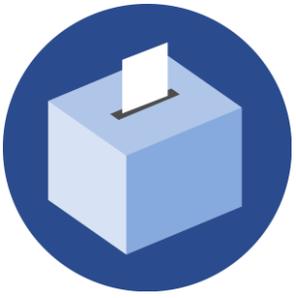


SIXIEME RESOLUTION

Ratification de la nomination à titre provisoire de Monsieur Mads Dall en
qualité d'administrateur

Cette résolution est adoptée avec 100% des votes exprimés



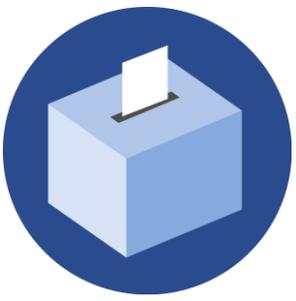


SEPTIEME RESOLUTION

Vote sur les informations relatives à la rémunération 2022 des mandataires sociaux (hors dirigeants mandataires sociaux) mentionnées à l'article L. 22-10-9 du code de commerce

Cette résolution est adoptée avec 99,98% des votes exprimés



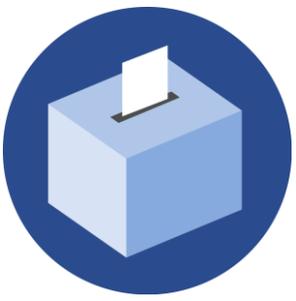


HUITIEME RESOLUTION

Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2022 au président directeur général, Monsieur Gérard Soula

Cette résolution est adoptée avec 99,98% des votes exprimés



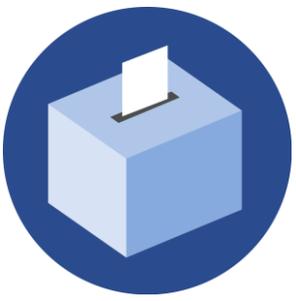


NEUVIEME RESOLUTION

Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2022 au directeur général délégué, Monsieur Olivier Soula

Cette résolution est adoptée avec 99,98% des votes exprimés



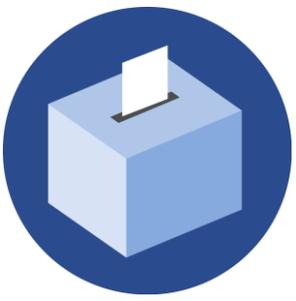


DIXIEME RESOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux
(hors dirigeants mandataires sociaux) au titre de l'exercice 2023

Cette résolution est adoptée avec 99,98% des votes exprimés



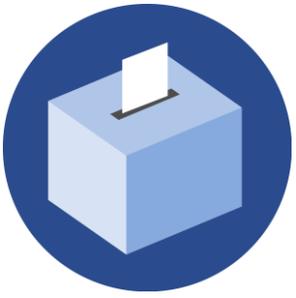


ONZIEME RESOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du Président du conseil
d'administration au titre de l'exercice 2023

Cette résolution est adoptée avec 99,98% des votes exprimés



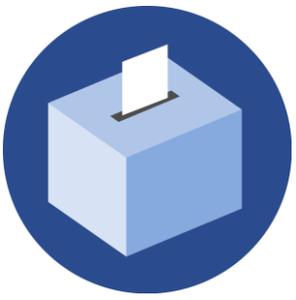


DOUZIEME RESOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2023

Cette résolution est adoptée avec 99,98% des votes exprimés



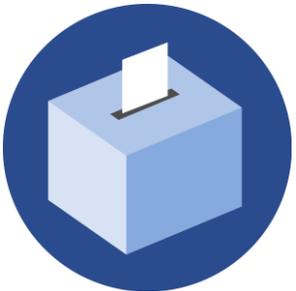


TREIZIEME RESOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général
Délégué au titre de l'exercice 2023

Cette résolution est adoptée avec 99,98% des votes exprimés



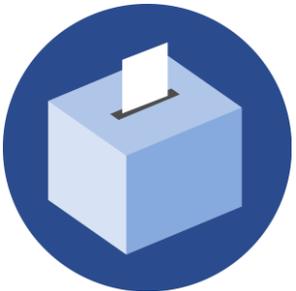


QUARTORZIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Soula

Cette résolution est adoptée avec 100% des votes exprimés



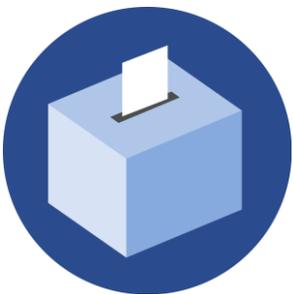


QUINZIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Mads Dall

Cette résolution est adoptée avec 100% des votes exprimés



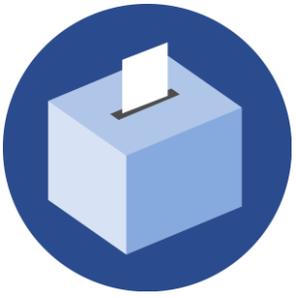


SEIZIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de
Ernst & Young et Autres

Cette résolution est adoptée avec 100% des votes exprimés



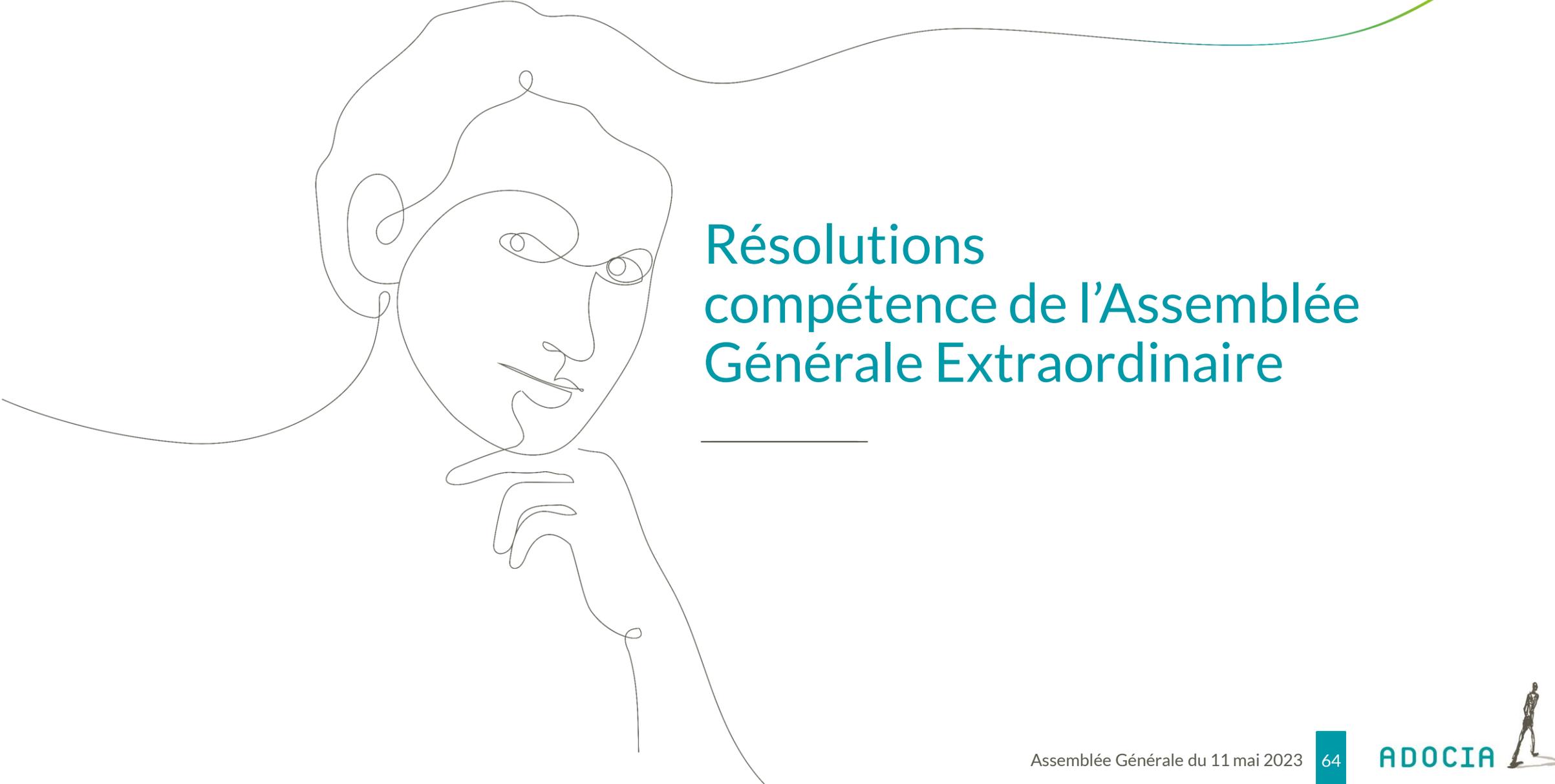


DIX-SEPTIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

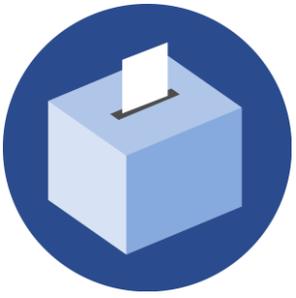
Cette résolution est adoptée avec 100% des votes exprimés





Résolutions compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire



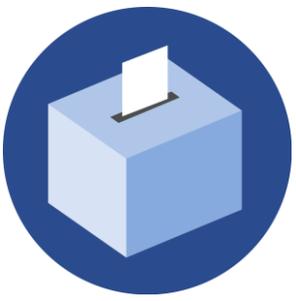


DIX-HUITIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

Cette résolution est adoptée avec 100% des votes exprimés



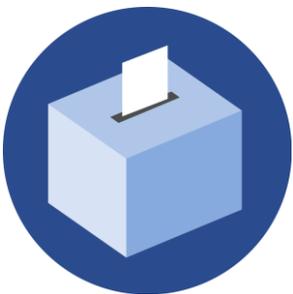


DIX-NEUVIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public (en dehors des offres visées au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier)

Cette résolution est adoptée avec 98,54% des votes exprimés



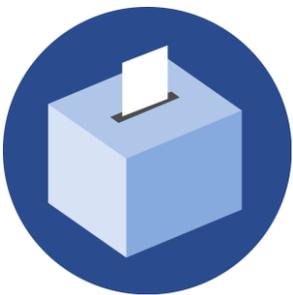


VINGTIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et offre au public

Cette résolution est adoptée avec 98,54% des votes exprimés



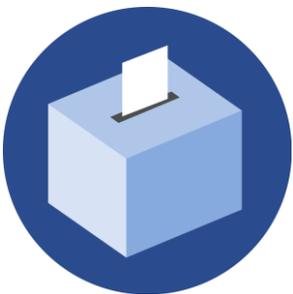


VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

Autorisation à consentir au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires décidée aux termes des dix-neuvième et vingtième résolutions, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social

Cette résolution est adoptée avec 98,54% des votes exprimés



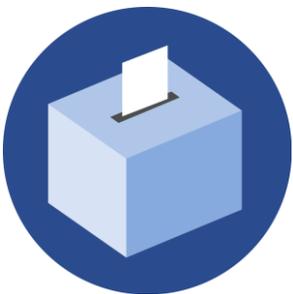


VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (investisseurs actifs dans le secteur de la santé ou des biotechnologies)

Cette résolution est adoptée avec 98,54% des votes exprimés



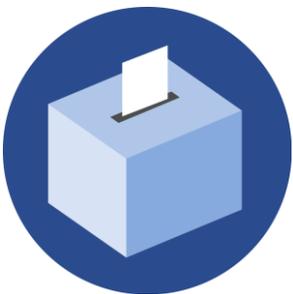


VINGT-TROISIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (partenaires stratégiques ou financiers)

Cette résolution est adoptée avec 98,54% des votes exprimés



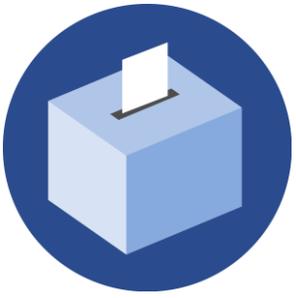


VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

Délégation au conseil à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription décidée aux termes des délégations susvisées

Cette résolution est adoptée avec 98,54% des votes exprimés



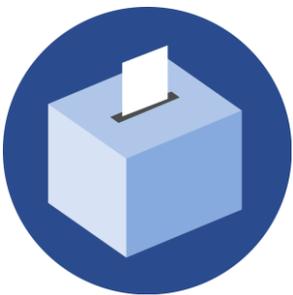


VINGT-CINQUIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société

Cette résolution est adoptée avec 99,98% des votes exprimés



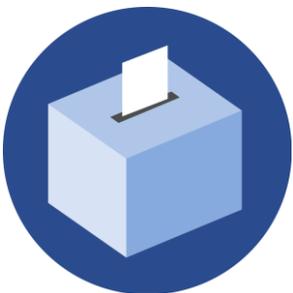


VINGT-SIXIEME RESOLUTION

Délégation de pouvoir à consentir au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, dans la limite de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange

Cette résolution est adoptée avec 100% des votes exprimés

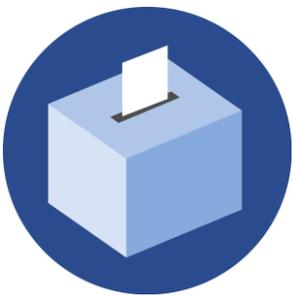




VINGT-SEPTIEME RESOLUTION

Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations susvisées

Cette résolution est adoptée avec 100% des votes exprimés

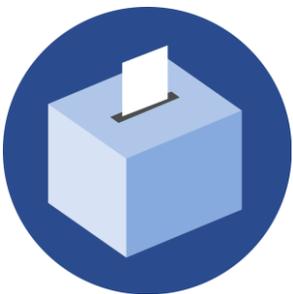


VINGT-HUITIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées dans le cadre d'un contrat de financement en fonds propres ou obligataire

Cette résolution est adoptée avec 98,54% des votes exprimés



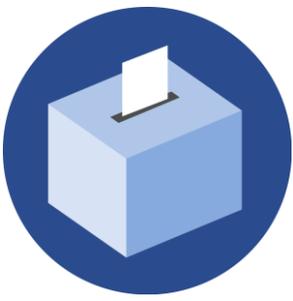


VINGT-NEUVIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil d'administration a mis ou viendrait à mettre en place

Cette résolution est adoptée avec 99,98% des votes exprimés



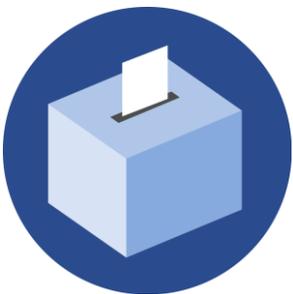


TRENTIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à consentir au conseil en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

Cette résolution est adoptée avec 100% des votes exprimés



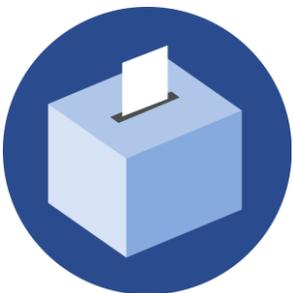


TRENTE-ET-UNIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises sur conversion des obligations convertibles en actions dites « OC1124 » émises par la Société le 30 novembre 2022

Cette résolution est adoptée avec 100% des votes exprimés

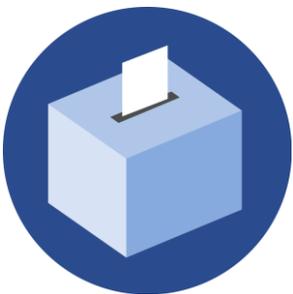




TRENTE-DEUXIEME RESOLUTION

Modification de l'article 11.2 des statuts

Cette résolution est adoptée avec 100% des votes exprimés



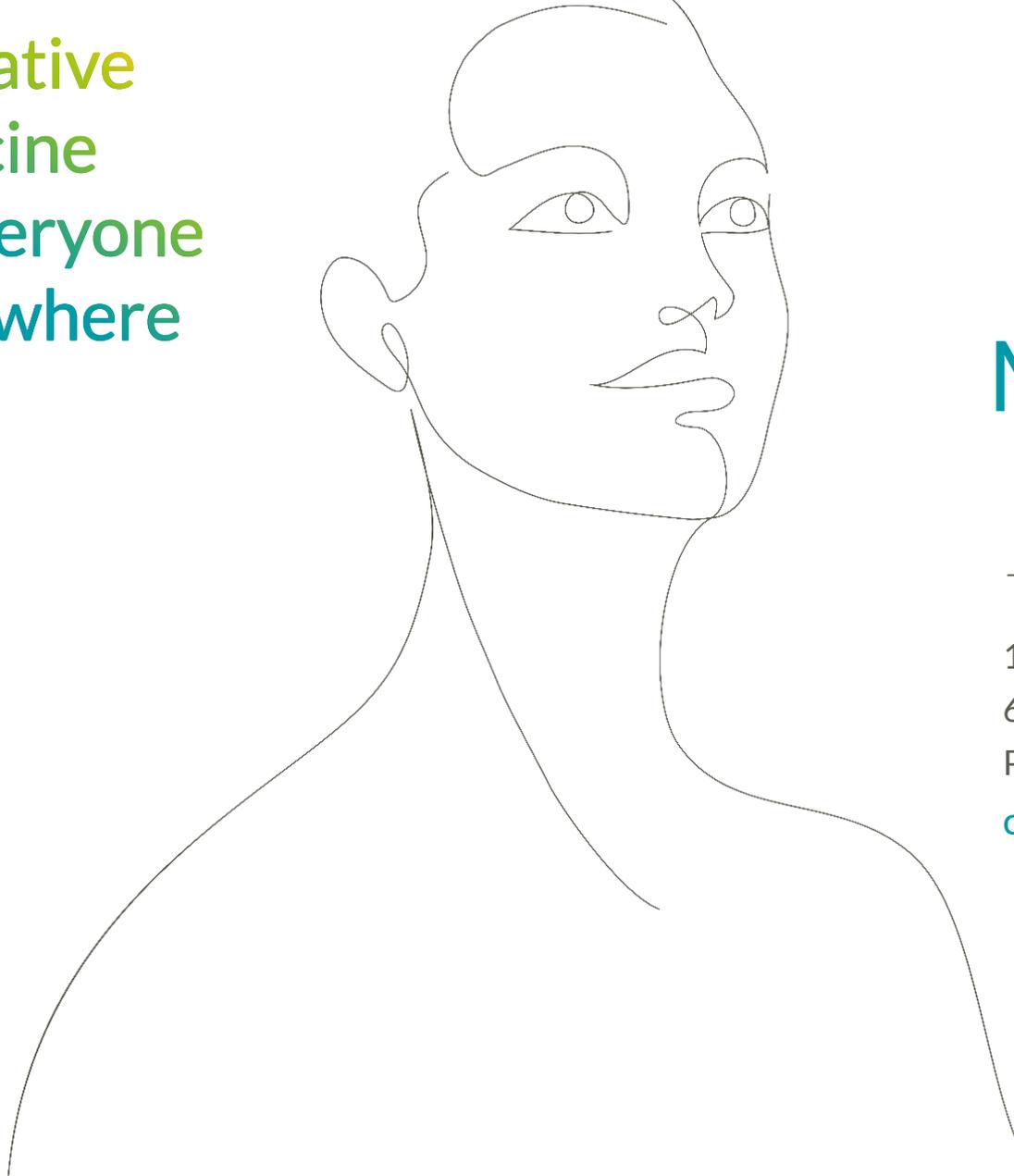
TRENTE-TROISIEME RESOLUTION

Délégation à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés adhérant au plan d'épargne du groupe

Cette résolution est rejetée avec 90,44% des votes exprimés



Innovative
Medicine
for everyone
everywhere



Merci de votre intérêt

115 avenue Lacassagne
69003 Lyon - FRANCE
Ph.:+33 4 72 610 610
contact@adocia.com